

CAHIER DES CHARGES
POUR L'ACQUISITION D'UNE
INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE
HYPERCONVERGEE NUTANIX



Date limite de réception des offres : Vendredi 03 Octobre 2025 à 12 h 00 mn

Sommaire

I) OBJET	3
II) PRESENTATION DE LA CRRAe-UMOA.....	3
III) DESCRIPTION DE L'EXISTANT	3
3.1. Les réseaux (LAN) en place.....	3
3.2 Environnement virtuel et stockage.....	3
IV) SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE LA SOLUTION.....	4
4.1 Description générale de la solution.....	4
4.2 Spécifications techniques de l'infrastructure du Site principal	4
4.3 Spécifications techniques de l'infrastructure du Site secondaire.....	5
V) PRESTATIONS ATTENDUES.....	5
5.1 Installation et déploiement.....	5
5.2 Livraison.....	7
5.3 Exigences et recommandations	7
5.4 Contrôle de l'installation	7
5.5 Recette de l'installation.....	7
5.6 Assistance après mise en service.....	7
5.7 Equipe de réalisation.....	8
5.8 Formation.....	8
VI) CONSIDERATIONS GENERALES.....	8
6.1 Allotissement	8
6.2 Régime des prix.....	8
6.3 Conditions et modalités de paiement	9
6.4 Réception des prestations.....	9
6.5 Garantie.....	9
6.6 Critères d'évaluation des offres	10
6.7 Présentation des offres	10
6.8 Connaissance des conditions de travail	12
6.9 Dépôt des offres	12
6.10 Compléments d'information.....	12



I) OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de définir les conditions de soumission à l'appel d'offres relatif à l'acquisition et à l'installation d'une infrastructure informatique hyperconvergée Nutanix par la Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA).

L'objectif de l'appel d'offres basée sur ce cahier des charges est de sélectionner une entreprise qualifiée, qui détient l'agrément du constructeur (Nutanix).

II) PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite doté de la personnalité juridique. La Caisse gère deux (02) régimes de retraite par répartition, à savoir le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC), le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), ainsi qu'un Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). Elle gère également au profit des retraités cadres, un Fonds Autonome d'Assurance Maladie (FAAM).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Caisse est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

III) DESCRIPTION DE L'EXISTANT

Dans ce chapitre, sont présentés les existants matériels, logiciels et fonctionnels de la Caisse en rapport avec l'objet de la consultation.

3.1. Les réseaux (LAN) en place

La CRRAE dispose de deux sites opérationnels : un site principal situé à la Riviera Bonoumin et un site de secours situé dans la commune du Plateau. Les deux sont interconnectés par un tunnel VPN d'un débit de 15Mbs. Chacun de ces sites est doté d'une infrastructure réseau de type LAN (Local Area Network). Actuellement, l'ensemble des serveurs de la Caisse sont hébergés sur le site principal de la Riviera-Bonoumin. Toutefois, dans le cadre de l'acquisition de nouveaux serveurs, une répartition stratégique sera effectuée entre les deux sites afin d'assurer une meilleure résilience, une continuité de service optimale, et une répartition équilibrée des charges informatiques.

3.2 Environnement virtuel et stockage

L'infrastructure actuelle repose sur une architecture robuste constituée de trois (03) nœuds HP interconnectés via un réseau SAN et reliés à une baie de stockage HPE 3PAR par l'intermédiaire d'une liaison fibre optique de 10 Gbit/s. Cette plateforme héberge un parc d'environ cinquante machines virtuelles, réparties entre des systèmes Linux et Windows.

L'ensemble de l'environnement est administré à l'aide de la solution de virtualisation Microsoft Hyper-V, qui assure la gestion centralisée, la tolérance aux pannes, la redondance, ainsi qu'une allocation dynamique des ressources. Le système permet également un équilibrage de charge automatique, garantissant une haute disponibilité et des performances optimales pour l'ensemble des services hébergés.



IV) SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE LA SOLUTION

4.1 Description générale de la solution

Dans le cadre de la modernisation de son infrastructure informatique, la CRRAE-UMOA envisage de remplacer son architecture standard actuelle par une infrastructure informatique hyperconvergée. Cette nouvelle approche vise à optimiser la gestion des ressources, renforcer la résilience du système et simplifier les opérations d'administration.

La solution recherchée devra répondre aux critères suivants :

- **simplicité d'administration** : une interface centralisée intuitive permettant de gérer l'ensemble des ressources (stockage, calcul, réseau) avec un minimum de complexité ;
- **évolutivité** : la plateforme devra permettre une montée en charge fluide, tant au niveau de la mémoire, du stockage que de l'ajout de nouveaux nœuds, sans interruption de service ;
- **haute disponibilité et continuité des activités** : la solution devra intégrer des mécanismes natifs ou facilement déployables permettant une réplication des données, une reprise rapide après sinistre et une haute disponibilité des services critiques.

Afin de doter la CRRAE-UMOA d'une infrastructure moderne, robuste et agile, capable de répondre aux exigences actuelles et futures de l'organisation, tout en réduisant les coûts d'exploitation et en améliorant la sécurité et la résilience des systèmes d'information, le choix de la solution s'est porté sur le constructeur Nutanix

4.2 Spécifications techniques de l'infrastructure du Site principal

Il est prévu une infrastructure comprenant 03 Nœuds pour le datacenter du Site principal dont les configurations matérielles requises sont les suivantes :

- 03 nœuds Nutanix Hardware Platform (NX-8170-G9) ;
- 06 processeurs Intel Xeon-Silver 4516Y+ processor (2.2 GHz/ 24-core/ 185W, Emerald Rapids) soit 02 processeurs par nœud ;
- 24 barrettes mémoires de 64GB Memory Module (5600MHz DDR5 RDM) soit 512 GB de RAM par nœud ;
- 12 disques durs SSD de 7.68 TB par nœud ;
- 03 cartes HBA de 12Gb/s Gen4 ;
- 03 modules LOM : Broadcom 10GbE, 2-port, Base-T NIC (BCM 57416) ;
- 03 cartes réseaux SMC 25/10GbE, 2-port, NIC (BCM 57414) ;
- 06 câbles d'alimentation C13/C14, 10A, 4ft Power cord ;
- 12 câbles de raccordement fibres optiques de 5m SFP28 to SFP28 Cable ; up to 25GbE bandwidth per SFP28 specifications ;
- 03 modules TPM 2.0 Unprovisioned ;
- 03 supports 24/7 Production Level HW Support for Nutanix HCI appliance, d'une durée de 36 mois ;
- 02 switches Arista 7050X3 Series 24 ports (DCS-7050SX3-24YC4C) 24x25GbE SFP & 4x100GbE Q Top Of Rack et tous les accessoires requis (modules SFP28 notamment), compatibles avec les nœuds Nutanix NX-8170-G9 qui seront configurés en stack avec la fonction SWAG



4.3 Spécifications techniques de l'infrastructure du Site secondaire

S'agissant du Site secondaire (Secours), il est également prévu l'installation d'une infrastructure de trois (03) Nœuds dont les configurations matérielles et logicielles requises sont les suivantes :

- 03 nœuds Nutanix Hardware Platform (NX-8170-G9, Node Configuration : Nutanix Software * Foundation - Hypervisor Agnostic Installer *Controller VM *Prism Management * Starter License Entitlement) ;
- 06 processeurs Intel Xeon-Silver 4510 processor (2.4 GHz/ 12-core/ 150W, Emerald Rapids) soit 02 processeurs par nœud ;
- 12 barrettes mémoires de 64GB Memory Module (5600MHz DDR5 RDM) soit 256 GB de RAM par nœud ;
- 18 disques durs SSD de 3.84 TB par nœud ;
- 03 cartes HBA de 12Gb/s Gen4 ;
- 03 modules LOM : Broadcom 10GbE, 2-port, Base-T NIC (BCM 57416) ;
- 03 cartes réseaux SMC 25/10GbE, 2-port, NIC (BCM 57414) ;
- 06 câbles d'alimentation C13/C14, 10A, 4ft Power cord ;
- 12 câbles de raccordement fibres optiques de 5m SFP28 to SFP28 Cable ; up to 25GbE bandwidth per SFP28 specifications ;
- 03 modules TPM 2.0 Unprovisioned ;
- 03 supports, 24/7 Production Level HW Support for Nutanix HCI appliance, d'une durée de 36 mois ;
- 01 switch Arista 7050X3 Series 24 ports (DCS-7050SX3-24YC4C) 24x25GbE SFP & 4x100GbE Q Top Of Rack et tous les accessoires requis (modules SFP28 notamment), compatibles avec les nœuds Nutanix NX-8170-G9

4.4 Spécifications des licences et support

Les Spécifications des licences et support de la solution Nutanix sont :

- **intitulé** : Suscription, Nutanix Cloud Infrastructure (NCI) Ultimate Software License & Production Software Support Service for 1 CPU Core ;
- **durée** : 03 ans ;
- **nombre de core** : 216.

Le soumissionnaire devra préciser le coût triennal de renouvellement des licences.

NB : Au cas où les modèles, les séries et les générations des équipements indiqués dans ce présent cahier des charges ne figureraient plus dans les catalogues du constructeur, les soumissionnaires pourront proposer les modèles, les séries et les générations de remplacement correspondants, dans la même gamme avec des caractéristiques identiques ou supérieures.

V) PRESTATIONS ATTENDUES

5.1 Installation et déploiement

Il est attendu du soumissionnaire les prestations ci-après :

- fourniture des équipements, licences et autres composants de la solution hyperconvergente Nutanix telles que décrite dans le paragraphe IV ;



- installation et configuration des composantes matérielles (mise en rack) et logicielles de la manière la plus optimisée possible. Cette optimisation doit être documentée et motivée ;
- installation et paramétrage du cluster : stockages, vlans, réseaux, etc. ;
- configuration de la solution sur chaque site ;
- synchronisation des deux sites et mise en place de la configuration du site de secours afin d'assurer une bascule automatique en cas de défaillance du Site principal ;
- mise en place d'une répllication site à site bidirectionnelle ;
- optimisation des mécanismes de répllication sur les liaisons WAN, en s'appuyant sur les fonctionnalités natives de la solution, afin d'assurer une transmission efficace et sécurisée des données ;
- configuration d'une granularité de la répllication à la machine virtuelle et au volume avec RPO modulable selon le profil de la machine virtuelle et du volume ;
- mise à jour des patchs de sécurité ;
- configuration des règles de sécurité nécessaires pour garantir une protection élevée des datacenters ;
- mise en place des stratégies de protection des données contre toute modification après le stockage et les conserver dans un format non réinscriptible et non effaçable, conformément à la règle 17a-4 de la SEC, dans des archives conformes évolutives, par la suite WORM (Write Once Read Many) ;
- connexion du stockage existant sur la nouvelle plateforme ;
- migration des serveurs virtualisés vers le nouveau stockage.

Le soumissionnaire devra décrire dans son offre technique, de manière précise l'approche retenue pour le déploiement de la solution. Cette présentation inclura un planning structuré, réaliste, détaillant l'ordre chronologique des actions à mener et permettant d'assurer une migration fluide des services applicatifs.

Le soumissionnaire devra également prévoir la réalisation de tests de l'installation, donnant lieu à des documents de validation, en particulier sur les aspects de disponibilité attendue. En complément, certaines opérations sensibles, notamment la migration de services applicatifs critiques (tels que les bases de données ou les serveurs de fichiers), devront impérativement être effectuées en dehors des horaires ou jours ouvrables, afin de minimiser l'impact sur les utilisateurs finaux.

Une attention particulière devra être portée à la gestion de la phase de transition, notamment à la cohabitation entre l'environnement existant et le nouvel environnement, qui constitue une contrainte majeure dans la plupart des projets. L'objectif est de garantir une continuité de service optimale tout au long du processus de migration.

Par ailleurs, d'autres services et livrables attendus sont listés ci-après :

- fourniture de la liste des éléments à superviser périodiquement ;
- fourniture du schéma d'installation et du schéma réseau ;
- production d'un rapport d'intervention détaillé contenant notamment la configuration de l'installation et le paramétrage ;
- fourniture d'une notice d'exploitation ;
- assistance post – Migration.



5.2 Livraison

La livraison des équipements se fera aux frais et aux risques du soumissionnaire retenu dans les locaux de la CRRAE-UMOA aux adresses indiquées ci-dessous :

- Complexe Immobilier CRRAE-UMOA, Rue OBIN Atsin, Riviera-Bonoumin, Cocody Abidjan (Site principal)
- Immeuble CRRAE-UMOA, Angle Boulevard Botreau Roussel Rue Privée CRRAE-UMOA, Plateau Abidjan (Site secondaire ou secours)

5.3 Exigences et recommandations

Avant toute intervention, le prestataire devra transmettre à la CRRAE-UMOA l'ensemble des prérequis nécessaires concernant la configuration des équipements réseaux existants (commutateurs, pare-feu, serveur DHCP, etc.). Aucune modification ne pourra être apportée à l'infrastructure en place sans l'accord préalable du chef de projet désigné par la CRRAE-UMOA. Par ailleurs, le soumissionnaire s'engage à déployer l'ensemble des services, fonctionnalités et outils d'administration requis, conformément aux spécifications du présent cahier des charges.

Le prestataire prendra en charge l'ensemble des opérations liées aux éventuelles mises à niveau matérielles et logicielles des équipements, aux raccordements électriques, aux phases de basculement, ainsi qu'aux tests et contrôles nécessaires. Ces interventions seront réalisées en présence du chef de projet de la CRRAE-UMOA ou, à défaut, après validation de ce dernier. Le prestataire s'engage par ailleurs à fournir l'ensemble des logiciels et licences requis pour la migration, l'implémentation de la solution finale et son exploitation pendant toute la durée du marché. La liste détaillée de ces logiciels et licences devra figurer dans l'offre du soumissionnaire.

5.4 Contrôle de l'installation

Un contrôle de l'installation sera systématiquement effectué. Pour chaque phase de mise en œuvre nécessitant l'installation de nouveaux matériels, il sera réalisé une recette de l'installation.

5.5 Recette de l'installation

La recette portera essentiellement sur les points suivants :

- absence de messages d'erreur dans les logs,
- tests de basculement – failover,
- test de basculement des données,
- test de performance/qualité.

5.6 Assistance après mise en service

Le soumissionnaire devra prévoir l'intervention d'un technicien qualifié, apte à assurer, après la mise en service, un accompagnement des exploitants pour la prise en main, l'administration courante de l'installation ainsi que les ajustements nécessaires des configurations.

Durant la période de garantie, le prestataire apportera son assistance à la CRRAE-UMOA en prenant en charge, à distance ou sur site, toute difficulté d'usage non expressément couverte par la documentation fournie.



5.7 Equipe de réalisation

Le soumissionnaire décrira la composition de ses équipes (CV), y compris d'éventuels partenaires si nécessaire (à déclarer en cotraitance ou sous-traitance). L'équipe technique en charge de l'installation et la configuration du cluster doit fournir les certifications de compétences des matériels et des services Nutanix et doit justifier d'une expérience significative pour ce type de prestations (CVs, références et coordonnées clients demandés).

5.8 Formation

Les soumissionnaires doivent proposer une stratégie de transfert de compétence aux équipes internes de la Caisse, qui sera mise en œuvre à l'issue des travaux du déploiement de la solution. Il devra également proposer des modules de formation à l'exploitation et à l'administration, certifiés par le constructeur de la plate-forme et des équipements proposés. Ces modules de formation, qui seront dispensés par un formateur agréé pour trois (3) participants, de préférence dans les locaux de la Caisse.

Au cas où cette formation devrait être dispensée hors de la Côte d'Ivoire, les soumissionnaires devront intégrer dans leurs offres financières toutes les dépenses y relatives. Les frais de déplacement et d'hébergement des participants compris devront être pris en compte également (ressortir séparément tous les frais).

En outre, les soumissionnaires doivent prévoir un transfert de compétences aux équipes internes à la CRRAE-UMOA à l'issue des travaux de déploiement de la solution.

VI) CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent cahier des charges sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

6.1 Allotissement

La présente consultation est constituée d'un (01) lot unique relatif à la fourniture de six (06) serveurs et licences Nutanix pour un site principal et un site secondaire (secours).

La CRRAE-UMOA se réserve le droit de modifier la composition et les quantités de ces lots, sans que les variations n'excèdent 15 % de la composition et des quantités d'origine.

6.2 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une pro-forma, en francs CFA.

En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes et hors frais de douane.



Les prestations proposées doivent prendre en compte toutes les dépenses résultant de l'exécution des travaux, incluant tous les frais, charges, fournitures, livraisons, installations, raccordements, matériels, main d'œuvre, accessoires, démarches administratives, etc.

6.3 Conditions et modalités de paiement

La Caisse se libèrera des sommes dues au titre du présent marché par virement ou par chèque, sur la base d'une facture correspondant au montant exigible, accompagnée de tout document attestant de l'exécution et de la validation des prestations effectuées.

Une avance forfaitaire de démarrage d'au plus 30 % du marché global pourrait être consentie par la Caisse, sur présentation d'une garantie délivrée par un établissement bancaire ou une société d'assurance de premier rang. Elle serait déduite du paiement à effectuer à la livraison conforme des prestations.

Par ailleurs, la Caisse procédera à une retenue de 5% sur le prix global du marché au titre de la « Garantie de bonne exécution ». A sa demande, l'Entreprise pourra fournir à la Caisse en remplacement de cette retenue, une « garantie à première demande », qui se substituera à la « Garantie de bonne exécution » pour la durée du délai de garantie.

Les fournisseurs préciseront les délais de livraison. Ils seront passibles d'une pénalité de 0,5 pour mille calculée sur le montant de l'offre, par jour calendaire de retard. Le montant total des pénalités encourues est plafonné à 2,5 % du montant global du marché. Passé un délai de trente (30) jours de retard de livraison, la Caisse se réserve le droit d'annuler le marché.

6.4 Réception des prestations

La réception est effectuée en deux temps selon la procédure suivante :

- réception provisoire après la livraison, l'installation et la configuration des équipements et le constat du bon fonctionnement ;
- réception définitive à la fin de la période de garantie d'un (01) an, après la levée de toutes les réserves émises et la constatation du bon fonctionnement de l'ensemble des équipements livrés, installés et configurés.

Les réceptions provisoire et définitive feront l'objet de procès-verbaux signés par les deux parties.

6.5 Garantie

Tous les équipements doivent être livrés neufs avec les dernières versions des logicielles en date. Les soumissionnaires devront préciser dans leurs offres, la durée, les conditions et les modalités de la garantie « constructeur » des équipements, pièces et main d'œuvre. Ils devront en outre, préciser dans leurs offres le coût trisannuel du renouvellement du support du matériel le cas échéant.

En cas de non-conformité, le retour des équipements est fait entièrement à la charge du fournisseur. La date de prise d'effet des garanties, des services d'appui technique et des licences d'utilisation associés aux équipements livrés devra être postérieure à la date de livraison dans les locaux de la CRRAE-UMOA établie par le bordereau de livraison. Le non-respect de cette clause est un motif de rejet ou de résiliation du marché pour cause de non-conformité. La garantie couvre les vices cachés pouvant affecter le fonctionnement des équipements, la fourniture de pièces détachées ainsi que tous les frais liés aux réparations qui sont effectuées (transport, déplacement, hébergement, main d'œuvre, etc.) durant la période de référence.



6.6 Critères d'évaluation des offres

L'évaluation des offres se fera sur la base de leur conformité aux spécifications techniques du présent cahier des charges, les références et l'expérience du fournisseur sur des projets similaires et la méthodologie de projet proposée d'une part, de l'analyse et la comparaison des prix proposés, qui s'effectuent au regard des critères économiques et financiers, d'autre part. Il sera procédé à des ajustements de prix en cas d'erreurs arithmétiques. De même, s'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

A l'issue du dépouillement, le marché peut faire l'objet de négociations commerciales avec le soumissionnaire pressenti. Avant l'attribution du contrat, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de procéder à une vérification du caractère raisonnable des prix proposés dans le cadre de la présente procédure. Une conclusion négative (des prix déraisonnablement élevés ou bas) pourrait constituer un motif de rejet de l'offre, à la discrétion de la CRRAE-UMOA. Dans ce cas, elle pourrait inviter le soumissionnaire classé deuxième à l'issue de l'évaluation technique et financière des offres pour des négociations.

6.7 Présentation des offres

Les offres seront présentées en deux (02) exemplaires sous format papier et un (01) autre exemplaire sur support numérique (clé USB), le tout rangé dans une enveloppe fermée et scellée, sur laquelle il devra être écrit, sous peine d'être considérées comme nulles :

Au coin supérieur gauche :

**« APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UNE
INFRASTRUCTURE INFORMATIQUE HYPERCONVERGEE NUTANIX »**

A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement "

Au centre :

**Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA
Complexe Immobilier CRRAE-UMOA,
Rue OBIN Atsin, Riviera-Bonoumin,
Cocody 01 BP 2056 Abidjan 01
CÔTE D'IVOIRE**

En outre, chaque exemplaire de l'offre devra comporter quatre (04) parties distinctes à savoir :

- lettre de soumission,
- présentation du soumissionnaire,
- offre technique,
- offre financière.

Chaque partie devra être sous enveloppe fermée portant le titre de la partie.

- Lettre de soumission

Les soumissionnaires devront produire une lettre de soumission précisant tous les éléments de leurs offres qui les engagent contractuellement. Cette lettre devra donc être signée par un responsable de l'entreprise soumissionnaire.

- Présentation du soumissionnaire

Une présentation du soumissionnaire précisant son caractère juridique et éventuellement, le lieu de tenue de la comptabilité. Elle doit comprendre également les éléments ci-dessous :



- l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de l'Administration Fiscale de l'État où il est établi ;
- l'attestation datant de moins de trois (3) mois indiquant que le prestataire est en règle vis-à-vis de la caisse de sécurité sociale du pays où il est établi ;
- l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ;
- l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce du lieu de résidence ;
- les preuves de l'agrément du constructeur Nutanix.

Elle doit contenir également la liste et les CV des personnes chargées du dossier (qualifications et expérience dans le domaine concerné) ;

- Offre technique

Les offres techniques devront être présentées conformément aux dispositions ci-après :

- les spécifications techniques, fonctionnelles et normes de performance, des équipements conformément aux exigences définies dans le présent dossier d'appel d'offres ;
- les fiches techniques des équipements et leurs numéros de référence-constructeur ;
- la liste des références de projets similaires appuyées par les attestations de bonne exécution ou tout autre document équivalent ;
- la méthodologie de conduite de projet ;
- la stratégie de déploiement proposée ;
- la stratégie de migration des serveurs virtuels et celle de la cohabitation avec le datacenter actuel durant cette phase ;
- le chronogramme détaillé de réalisation ;
- le plan d'assurance qualité ;
- la liste des formations proposées pour accompagner le déploiement de la solution proposée.

- Offre financière

Les soumissionnaires devront proposer une offre financière forfaitaire et globale en Hors taxe et Hors douane, pour l'ensemble de leurs prestations (prestations de base et prestations supplémentaires). Ils devront proposer un tableau financier, comprenant les rubriques ci-après :

- désignation détaillée des systèmes et services (équipements, logiciels, support, garantie, prestations de déploiement, formation) ;
- quantité ;
- prix unitaire ;
- prix total ;
- taux de remise ;
- prix total net.



Les conditions devront être détaillées en faisant ressortir les honoraires, ainsi que les frais divers.

Toute prestation ou service proposé par le soumissionnaire et non chiffré, sera considéré comme inclus dans l'offre et ne donnera lieu à aucun frais supplémentaire.

NB : Le soumissionnaire devra indiquer le délai de livraison des équipements ainsi que la durée de déploiement du projet.

6.8 Connaissance des conditions de travail

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît :

- avoir pris connaissance de la nature du marché, des prestations qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles, il a fixé le prix global et forfaitaire ;
- engager sa responsabilité en cas de carence, erreur, ou omission portant sur les renseignements donnés à la Caisse dans le cadre de sa soumission au marché.

6.9 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Secrétariat de la Direction du Capital Humain, de l'Administration et du Patrimoine (DCHAP) situé au 4^{ème} Etage A du Complexe Immobilier CRRAE-UMOA, Riviera-Bonoumin, Cocody.**

6.10 Compléments d'information

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du dossier d'appel d'offres, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête :

- soit par télécopie au numéro **00 225 25 22 01 83 83** ;
- soit par messagerie électronique à l'adresse «**darh@crrae.org**».

Les demandes de compléments d'informations devront être formulées par écrit, cinq (05) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de l'appel d'offres.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront communiquées au soumissionnaire requérant et publiées sur le site internet de la CRRAE-UMOA, à la rubrique « Avis et communiqués ».

Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.

